

## Elections des mardi 20, mercredi 21 et jeudi 22 février 2024

- Pour le personnel administratif, infirmier et paramédical de l'Hôpital Erasme à l'Assemblée plénière de l'Université (pas de candidatures en décembre 2023)
- Pour la Commission du personnel C5 de l'Université (quorum non atteint en décembre 2023)

### CALENDRIER ELECTORAL

<b>mardi 30 janvier</b>	Ouverture de la période de dépôt des candidatures Date limite de publication des listes électorales provisoires Ouverture de la période de recours contre les listes électorales provisoires
<b>vendredi 2 février</b>	Date limite de dépôt des candidatures (16h30)
<b>lundi 5 février</b>	Publication des candidatures déposées Ouverture de la période de recours contre les candidatures
<b>jeudi 8 février</b>	Date limite de dépôt des recours contre les candidatures déposées (16h30)
<b>vendredi 9 février</b>	Date limite de dépôt des recours contre les listes électorales provisoires (16h30)
<b>mercredi 14 février</b>	Commission électorale : examen de la recevabilité des candidatures déposées et des recours contre les listes électorales et les candidatures
<b>jeudi 15 février</b>	Date limite de publication des listes électorales définitives et des candidatures définitives
<b>jeudi 15 février</b>	Envoi des convocations électorales
<b>mardi 20 février</b>	<b>Premier jour de scrutin</b>
<b>mercredi 21 février</b>	<b>Deuxième jour de scrutin</b>
<b>jeudi 22 février</b>	<b>Troisième jour de scrutin</b> <b>L'application de vote en ligne sera accessible sans interruption durant ces trois jours</b>
<b>vendredi 23 février</b>	Commission électorale : proclamation des résultats Ouverture de la période de recours contre les opérations de vote et de dépouillement
<b>mardi 27 février</b>	Date limite de recours contre les opérations de vote et de dépouillement (16h30)
<b>jeudi 29 février</b>	Commission électorale : décisions sur les recours éventuels

Les **listes électorales provisoires** sont consultables sur l'intranet à l'adresse <https://ulb.be/elections> et au Service du greffe à partir du mardi 30 janvier 2024. Les recours contre les listes provisoires des électeurs sont à introduire entre le mardi 30 janvier et le vendredi 9 février 2024 (16h30).

Les **listes électorales définitives** sont consultables sur l'intranet à l'adresse <https://ulb.be/elections> et au Service du greffe à partir du jeudi 15 février 2024.

Les **formulaires de candidature** sont disponibles sur la page <https://www.ulb.be/elections>. Les **candidatures** doivent être introduites entre le mardi 30 janvier et le vendredi 2 février 2024 (16h30).

Les **recours** contre les listes électorales provisoires, les candidatures déposées ou les opérations électorales doivent être déposés au moyen du formulaire ad hoc, disponible au Service du greffe de l'Université ou sur la page <https://www.ulb.be/elections>. Le formulaire signé et scanné peut être adressé par courriel à [elections@ulb.be](mailto:elections@ulb.be)